

N° 133

PROCÈS-VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU LUNDI 24 AOÛT 1964

---

*Deux heures de l'après-midi*

PRIÈRE

Suivant les dispositions de l'article 39(4), la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1434—*M. Herridge*

1. Quelle ligne de conduite suivra-t-on en ce qui concerne l'achat ou l'expropriation des terres qui entourent le lac Buffalo Pound, en vue de l'aménagement du barrage de la rivière Saskatchewan?
2. Combien de parcelles de terrain a-t-on achetées ou expropriées?
3. Quels étaient le nombre d'acres, la valeur cotisée et le montant versé pour chaque parcelle achetée ou expropriée?

M. Beer, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. Favreau: Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921,—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige,—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Nowlan: Que tous les mots après «Que», à la première ligne, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années